

---

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 1992

---

20 FÉVRIER 1992

---

## **BUDGET ADMINISTRATIF**

**du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports  
pour l'année budgétaire 1991**

**TROISIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT**

---

TROISIEME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

Mi- nistre ordon- nateur	Article	(En millions de francs)											
		Crédits ajustés				Ajustements nouveaux				Crédits ajustés			
		Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement	Crédits dissociés	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement	Crédits dissociés	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement	
		<p><b>L I B E L L E S</b></p> <p><b>Section 50.</b></p> <p><i>Secrétariat général du Ministère wallon de l'équipement et des transports.</i></p> <p><b>Programme 01.</b></p> <p><b>Gestion générale du Ministère.</b></p> <p><i>Titre I.- Dépenses courantes.</i></p>											
AN	11.03	2 996,6	—	—	—	+ 54,0	—	—	—	3 050,6	—	—	
-		(40,0)	—	—	—	—	—	—	—	(40,0)	—	—	
DA	11.05	10,5	—	—	—	+ 44,0	—	—	—	54,5	—	—	
		<p><b>Totaux pour le programme 01.</b></p> <p><b>Programme 02.</b></p> <p><b>Bâtiments.</b></p> <p><i>Titre II.- Dépenses de capital.</i></p>											
AN	71.01	—	1 090,0	780,0	—	—	- 98,0	- 98,0	—	—	992,0	682,0	
		<p><b>Totaux pour le programme 02.</b></p> <p><b>Programme 03.</b></p> <p><b>Equipement et fournitures.</b></p> <p><i>Titre I.- Dépenses courantes.</i></p>											
BA	12.03	95,3	—	—	—	+ 10,0	—	—	—	105,3	—	—	
		(1,3)	—	—	—	—	—	—	—	(1,3)	—	—	

Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	Crédits ajustés				Ajustements nouveaux				Crédits ajustés				
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement	Crédits dissociés	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement	Crédits dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement	Crédits dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement
AN	12.04	03. Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Ministère de la Région wallonne (Dépenses années antérieures)	125,9	—	—	—	- 10,0	—	—	—	—	—	115,9	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>	(0,1)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,1)	—	—
BA	74.01	03. Achat de biens meubles durables non spécifiques - Ministère wallon de Equipement et des Transports (Dépenses années antérieures)	146,9	—	—	—	- 10,0	—	—	—	—	—	136,9	—	—
		Totaux pour le programme 03. <i>Totaux pour la section 50.</i>	(0,4)	—	—	—	- 10,0	—	—	—	—	—	(0,4)	—	—
		<i>Section 51.</i> <i>Routier.</i>													
		Programme 01. Construction.													
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>													
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (Dépenses années antérieures)	52,2	—	—	—	+ 4,0	—	—	—	—	—	56,2	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>	(1,2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,2)	—	—
BA	72.01	01. Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région (y compris l'achat de terrains)	—	86,0	85,7	—	—	- 33,0	—	—	—	—	—	53,0	85,7
BA	73.01	01. Construction, aménagement, équipement des autoroutes et routes de la Région (y compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages)	—	5 318,0	4 417,5	—	—	+ 32,6	+ 750,0	—	—	—	—	5 350,6	5 167,5
		Totaux pour le programme 01.					+ 4,0	- 0,4	+ 750,0						



Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	Crédits ajustés				Ajustements nouveaux				Crédits ajustés			
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	Crédits dissociés	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	Crédits dissociés	
B A	73.03	03. Barrages-réservoirs et adductions.- Bassins-réservoirs .....	—	95,0	238,3	—	—	+ 16,1	—	—	—	—	111,1	238,3
		Programme 03. Barrages et réservoirs. Titre II.- Dépenses de capital.												
		Totaux pour le programme 03.						+ 16,1						
B A	73.21	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer par l'administration des voies hydrauliques, y compris les travaux de réparation des dommages causés par les tempêtes et inondations .....	—	228,8	186,2	—	—	- 42,6	—	—	—	—	186,2	186,2
		Programme 04. Entretien. Titre II.- Dépenses de capital.												
B A	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	8,7	—	—	+ 1,3	—	—	—	—	—	—	10,0	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(0,1)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,1)	—
		Totaux pour le programme 04.						- 42,6						
		Totaux pour la section 52.						- 1,3						
		Section 53. Services techniques. Programme 01. Electricité - Routes, construction. Titre I.- Dépenses courantes.												
B A	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	13,5	—	—	- 0,9	—	—	—	—	—	—	12,6	—

Mi- nistre ordon- nateur	Article	(En millions de francs)											
		Crédits ajustés				Ajustements nouveaux				Crédits ajustés			
		Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits dissociés	Crédits d'ordon- nement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits dissociés	Crédits d'ordon- nement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits dissociés	Crédits d'ordon- nement
BA	73.02	LIBELLES											
		Titre II.- Dépenses de capital.											
		01. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques sur les auto- routes et routes de la Région ..... 470,0											
		Totaux pour le programme 01. .... 527,2      470,0      + 83,6      + 11,4      —      610,8      481,4											
		Programme 02.											
		Electricité - Routes, entretien.											
		Titre I.- Dépenses courantes.											
BA	14.02	02. Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes de la Région ..... 889,8											
		Totaux pour le programme 02. .... 946,4      889,8      - 0,3      —      —      946,1      889,8											
		Programme 03.											
		Electricité - Voles hydrauliques, construction.											
		Titre I.- Dépenses courantes.											
BA	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions ..... 1,0											
		Totaux pour le programme 03. .... 1,0      1,0      - 0,9      —      —      0,1      —											
		Titre II.- Dépenses de capital.											
BA	73.01	03. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques pour les cours d'eau et les barrages ..... 1,0											
		Totaux pour le programme 03. .... 1,0      1,0      - 1,0      —      —      0      1,0											

Mi- nistre ordon- nateur	Article	Crédits ajustés				Ajustements nouveaux				Crédits ajustés			
		Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits dissociés	Crédits d'ordon- nement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits dissociés	Crédits d'ordon- nement	Crédits non dissociés	Crédits d'engage- ment	Crédits dissociés	Crédits d'ordon- nement
		<b>L I B E L L E S</b>											
		<b>Programme 04.</b>											
		<b>Electricité - Voies hydrauliques, entretien.</b>											
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>											
BA	14.04	130,5	—	—	—	- 0,2	—	—	—	130,3	—	—	
		(1,0)	—	—	—	—	—	—	—	(1,0)	—	—	
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>											
		<b>Programme 05.</b>											
		<b>Réseau de télécommunication.</b>											
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>											
BA	73.15	—	167,8	88,9	—	—	- 27,7	—	—	—	140,1	88,9	
		<b>Totaux pour le programme 05.</b>											
		<b>Programme 06.</b>											
		<b>Cartographie.</b>											
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>											
BA	74.01	45,0	—	—	- 40,5	—	—	—	—	4,5	—	—	
		<b>Totaux pour le programme 06.</b>											
		<i>Totaux pour la section 53.</i>											
		- 42,5	+ 54,6	+ 11,4									



(En millions de francs)

Mi-nistre ordonnateur	Article	LIBELLES	Crédits ajustés		Ajustements nouveaux		Crédits ajustés					
			Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits dissociés			
		Section 80.										
		Programme plus.										
		Programme 01.										
		Sécurité routière.										
		Titre II.- Dépenses de capital.										
BA	73.03	01. Travaux réalisés en vue d'améliorer la sécurité routière par le ralentissement du trafic .....	—	36,4	23,9	—	—	—	—	—	36,4	34,2
BA	73.04	01. Travaux d'aménagement en vue de réaliser l'intégration urbaine et d'améliorer le cadre de vie .....	—	32,4	34,8	—	+ 5,8	+ 25,5	—	—	38,2	60,3
BA	73.05	01. Gestion électronique du trafic et équipement électrique des grands axes routiers .....	—	54,5	42,5	—	- 49,3	—	—	—	5,2	42,5
BA	73.08	01. Eclairage des grands axes routiers .....	—	8,1	11,3	—	- 7,3	—	—	—	0,8	11,3
		Totaux pour le programme 01.				—	- 50,8	+ 35,8				
		Totaux pour la section 80.				—	- 50,8	+ 35,8				
		TOTAUX GENERAUX.				+ 50,8	- 46,9	+ 949,2				

Vu pour être annexé au projet de décret du ... 1992.

